

# SOMMAIRE EXÉCUTIF DU COMITÉ 09- ANALYSE DU PROCESSUS D'ADMISSION ET DE LA FORMATION CONTINUE À L'ORDRE DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES, URBANISTES, AGRONOMES, INGÉNIEURS FORESTIERS

## État de la situation

Pour le processus d'admission à un ordre professionnel ayant des liens d'affaires occasionnels avec les architectes paysagistes :

1. Ils ont tous une catégorie stagiaire et une catégorie membre agréé ;
2. Ils ont tous des examens pour devenir membre agréé.

Pour la formation continue dans un ordre professionnel ayant des liens d'affaires occasionnels avec les architectes paysagistes :

1. Ils ont tous de la formation continue obligatoire s'ils veulent demeurer membre agréé ;
2. Cette formation obligatoire est requise pour un nombre d'heures donné, en fonction d'une période de référence de 2 ou 3 ans.

## Analyse

Une évaluation de la langue française est parfois requise.

Les examens d'entrée sont habituellement conçus sur mesure, par l'ordre professionnel qui gère et encadre ses membres.

On sait que les examens d'entrée requièrent de longues heures d'étude, car ils sont plutôt difficiles à passer.

Il n'y a aucune formation continue d'obligatoire à l'AAPQ, mais son colloque annuel compte pour les heures de formation continue de quelques ordres professionnels.

## Recommandations au CA de l'AAPQ

1. Conserver nos catégories de membre stagiaire et de membre agréé ;
2. Revoir les catégories de profils d'admission pour être comparable aux ordres professionnels du Québec ayant des liens d'affaires occasionnels avec les architectes paysagistes ;
3. Revoir l'examen d'entrée pour s'assurer qu'il soit comparable à celui d'un ordre professionnel ;
4. Ajouter de la formation continue obligatoire pour les membres agréés comme suit :
  - a. 7h par période de 2 années.
  - b. A implanter à compter de 2019.
  - c. Augmenter à 15h par période de 2 années à compter du moment où l'ordre professionnel sera créé.

## ANNEXE 1 - SOMMAIRE DES DONNÉES RECEUILLIES

Ordres	Processus d'admission			Formation continue			
	Stagiaire	Membres	Examen	Nb d'heures/ an	Stagiaire vs membres	A partir de quand ?	Obligatoire
<b>OIQ</b>	Analyse de dossier + examen	Analyse de dossier + examen	oui	30 hrs/période de référence de 2 ans (moins d'un an restant à la période = 15 heures) sauf si exempté	Aucune différence sauf si exempté (doit faire la demande)	Dès le début de l'adhésion	oui
<b>OIFQ</b>	Une preuve du statut d'étudiant à temps complet est exigée à chaque trimestre	Analyse de dossier : études + Examen de législation ou réussite du cours DRT-2905 Législation forestière et éthique dispensé par l'Université Laval.  Suivre une formation portant sur les lois et règlements régissant la profession d'ingénieur forestier au Québec, d'une durée de 7 heures, dispensée par l'Ordre;  Réussir l'examen de français de l'Office québécois de la langue française du Québec, lorsque requis.	oui	60 heures pour la période de référence de 3 ans	Exemptés	Dès le début de l'adhésion	Oui  Exemptés : membres retraités, membres à vie et étudiants

Ordres	Processus d'admission			Formation continue			
	Stagiaire	Membres	Examen	Nb d'heures/ an	Stagiaire vs membres	A partir de quand ?	Obligatoire
<b>OAQ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un certificat d'antécédents criminels</li> <li>• Une demande d'exemption de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec.</li> <li>• Une preuve de connaissance de la langue française (si le diplôme n'a PAS été délivré par une université francophone.</li> <li>• Remplir le formulaire de demande de permis d'exercice pour les stagiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2800 heures de stage</li> <li>• Réussir examen ExAC.</li> </ul>	Oui	40 heures pour la période de référence de 2 ans (17 des 40 heures en cours, ateliers, séminaires, colloques ou conférences)	40 heures pour la période de référence de 2 ans (17 des 40 heures en cours, ateliers, séminaires, colloques ou conférences)  + suivre le cours Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau, donné par l'Ordre  Si de la France : suivre 3 cours de l'OAQ	Dès le début de l'adhésion	oui
<b>OUQ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études à temps plein dans 1 des 5 programmes reconnus au Canada ou équivalence acceptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de dossier</li> <li>• Stage réussi de 12 mois</li> <li>• Examen de l'OUQ</li> </ul>	Oui	45 heures pour la période de référence de 3 ans  50% à des activités offertes dans un contexte organisé et structuré	45 heures pour la période de référence de 3 ans  50% à des activités offertes dans un contexte organisé et structuré	Dès le début de l'adhésion	Oui
<b>OAQ (agronomes)</b>	Membre candidat pendant études ou processus d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de dossier</li> <li>• Examen de l'ordre des agronomes</li> </ul>	Oui	40 heures pour la période de référence de 2 ans, dont 25 heures minimum formation en lien avec l'agronomie	Membre candidat : Exemptés	Dès le début de l'adhésion	Oui

## ANNEXE 2 - COMPARAISON DES COÛTS D'ADHÉSION À L'ORDRE EN 2018

Ordres	Coûts d'adhésion		Ventilation des coûts pour membres en règle en 2018
	Stagiaire	Membre	
<b>OIQ INGÉNIEURS</b>	502.55\$	502.55\$ (2018-2019) 491.06\$ (2017) 415.67\$ (2016)	400\$ frais d'adhésion comme membre à l'OIQ 27.00\$ Office des professions du Québec +20 TPS + 39.90\$ TVQ  15.65\$ Assurance responsabilité professionnelle Franchise 0\$ (Limite par réclamation : 250 000\$) (Limite par projet : 500 000\$)
<b>OIFQ INGÉNIEURS FORESTIERS</b>	110.25\$	Régulier 555.00\$ Sans emploi 305.50\$ Retraité 110.25\$  Membre a vie (50 ans de métier) 0\$	555.00\$ :
<b>OAQ ARCHITECTES</b>	146\$ moins de 5 ans 228\$ plus de 5 ans	1239.99\$	1055.00\$ frais d'adhésion comme membre à l'OAQ 27.00\$ Office des professions du Québec + 52.75\$ TPS + 105.24\$ TVQ (2018-2019) + Fond d'assurance (% exercice financier précédent)
<b>OUQ URBANISTES</b>	336.18\$	675.00\$	536.60\$ frais d'adhésion comme membre à l'OUQ 27.00\$ Office des professions du Québec + 28.18\$ TPS + 56.22\$ TVQ

Ordres	Coûts d'adhésion		Ventilation des coûts pour membres en règle en 2018		
	Stagiaire	Membre			
<b>OAQ AGRONOMES</b>	Gratuit	Régulier : 668,26\$ Retraité ou nouveau parent : 236.92\$ A Vie : a 70 ans ou 25 ans de métier : 0\$			
<b>CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS</b>		957\$	930\$ frais d'adhésion comme membre agréé 27.00\$ Office des professions du Québec		
<b>OIIQ INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS</b>		450.69\$	362.25\$ frais d'adhésion comme membre agréé 27.00\$ Office des professions du Québec 7.20\$ Assurance responsabilité (1 000 000\$ par sinistre et 3 000 000\$ par période)		
<b>Barreau du Québec  Avocat</b>		2 541.62\$ (3 <sup>e</sup> année et plus)  À la retraite : 130 \$ Barreau du Québec + 150\$ Barreau de Montréal + 27.00\$ Office des Professions du Québec	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année et +
			273.50\$ Barreau du Québec 75\$ Barreau de Montréal 139.10\$ CAIJ 10\$ APTA 25.50\$ PAMBA 27.00\$ OPQ	569.75\$ Barreau du Québec 90\$ Barreau de Montréal 339.20\$ CAIJ 10\$ APTA 25.50\$ PAMBA 27.00\$ OPQ	705.15\$ Barreau du Québec 100\$ Barreau de Montréal 392.45\$ CAIJ 10\$ APTA 25.50\$ PAMBA 27.00\$ OPQ

Ordre professionnel	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Acupuncteurs	241	26,4	673	73,6	914
Administrateurs agréés	1 036	71,4	414	28,6	1 450
Agronomes	1 907	57,5	1 407	42,5	3 314
Architectes	2 355	60,3	1 550	39,7	3 905
Arpenteurs-géomètres	938	86,9	141	13,1	1 079
Audioprothésistes	155	36,6	269	63,4	424
Avocats	12 578	46,9	14 221	53,1	26 799
Chimistes	1 833	60,5	1 198	39,5	3 031
Chiropraticiens	727	53,7	626	46,3	1 353
Comptables professionnels agréés	21 166	53,9	18 080	46,1	39 246
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	2 749	26,3	7 690	73,7	10 439
Conseillers et conseillères d'orientation	486	18,8	2 098	81,2	2 584
Criminologues	145	14,1	886	85,9	1 031
Dentistes	2 766	52,3	2 526	47,7	5 292
Denturologistes	619	66,1	317	33,9	936
Diététistes	103	3,2	3 137	96,8	3 240
Ergothérapeutes	421	7,7	5 043	92,3	5 464
Évaluateurs agréés	771	73,3	281	26,7	1 052
Géologues	785	78,3	218	21,7	1 003
Huissiers de justice	350	78,3	97	21,7	447
Hygiénistes dentaires	131	2,0	6 341	98,0	6 472
Infirmières et infirmiers	8 358	11,1	66 684	88,9	75 042
Infirmières et infirmiers auxiliaires	2 932	10,2	25 700	89,8	28 632
Ingénieurs	54 920	85,3	9 431	14,7	64 351
Ingénieurs forestiers	1 636	83,4	326	16,6	1 962
Inhalothérapeutes	657	15,3	3 631	84,7	4 288
Médecins	12 143	52,3	11 093	47,7	23 236
Médecins vétérinaires	959	36,3	1 681	63,7	2 640
Notaires	1 366	35,3	2 508	64,7	3 874
Opticiens d'ordonnances	521	25,1	1 554	74,9	2 075
Optométristes	458	30,5	1 046	69,5	1 504
Orthophonistes et audiologistes	135	4,3	2 999	95,7	3 134
Pharmaciens	3 204	33,9	6 261	66,1	9 465
Physiothérapie	1 554	19,4	6 462	80,6	8 016
Podiatres	87	36,4	152	63,6	239
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	592	12,3	4 218	87,7	4 810
Psychologues	2 098	24,0	6 636	76,0	8 734
Sages-femmes	0	0,0	230	100,0	230
Sexologues	67	9,6	630	90,4	697
Techniciens et techniciennes dentaires	311	62,6	186	37,4	497
Technologistes médicaux	720	14,7	4 174	85,3	4 894
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	1 097	16,9	5 397	83,1	6 494
Technologues professionnels	2 801	76,0	885	24,0	3 686
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	612	28,0	1 577	72,0	2 189
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	1 662	12,0	12 186	88,0	13 848
Urbanistes	812	63,6	464	36,4	1 276
<b>Total</b>	<b>151 964</b>	<b>38,4</b>	<b>243 324</b>	<b>61,6</b>	<b>395 288</b>